

# Qu'est-ce qu'une assurance responsable ?

**La prévention fait partie de l'ADN de l'assurance. Un sinistre qui ne se produit pas est la meilleure des protections pour vous mais aussi pour la société et l'environnement.**

L'Institut de l'Économie Positive a labellisé, en janvier 2022, trois contrats Société Générale Assurances : l'Assurance Automobile, l'Assurance Accidents de la vie et Généea. En mars 2022, la Complémentaire Santé et l'Assurance Habitation Société Générale ont à leur tour été certifiées.

Le label « Positive Assurance<sup>1</sup> » évalue les contrats d'assurance en fonction de leur niveau d'exigence sur le plan social ou sur le plan environnemental.

*« En tant que bancassureurs, nous avons un rôle essentiel à jouer en faveur d'une société durable. C'est pourquoi nous avons pris des engagements forts, depuis plusieurs années, pour contribuer à une économie et une finance positive. Cette labellisation témoigne de notre ambition d'intégrer une dimension RSE (responsabilité sociale et environnementale) dans nos offres et nos services d'assurance protection, et de notre volonté d'accompagner nos assurés dans une démarche responsable tant en assurance vie épargne qu'en protection »,* commente Philippe Perret, Directeur Général de Société Générale Assurances.

## Une dizaine d'indicateurs pour évaluer l'impact positif des assurances

La Fondation *Positive Planet* est un collectif qui promeut l'économie positive, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion via l'entreprenariat. La mission de son Institut de l'Économie Positive (IEP) est d'assister les gouvernements, les territoires et les entreprises dans leur transition vers une croissance durable et positive. L'IEP s'appuie sur une dizaine d'indicateurs qualitatifs pour évaluer l'existence de dispositifs et de pratiques vertueuses et responsables, comme par exemple : l'assurance encourage-t-elle le client à devenir acteur de sa prévention ? Les documents relatifs à l'offre sont-ils compréhensibles et transparents, adaptés à des personnes en situation de handicap ou non-francophones ? Ou encore, les garanties et les offres tarifaires encouragent-elles le client à adopter des comportements respectueux de l'environnement ?

## L'auto, un enjeu environnemental et sociétal majeur

Plus de 38 millions de voitures circulent en France et 97,7 % d'entre elles fonctionnent à l'énergie thermique<sup>2</sup> (essence ou diesel). Parvenir à diminuer les consommations est donc un enjeu crucial.

Le contrat d'assurance Auto de Société Générale introduit plusieurs garanties qui facilitent et encouragent les comportements favorables à l'environnement et à la société :

- **Côté environnemental**, les acquéreurs de véhicules électriques ou hybrides bénéficient notamment d'un encouragement financier, sous forme d'une remise de 15 % sur leur prime. Le co-voiturage est simplifié : si le passager a un permis de plus de trois ans, il est possible de lui laisser le volant, sans remettre en cause la franchise de son assurance. Les pièces de réemploi sont proposées, lorsque cela est possible, afin de réduire l'impact environnemental des réparations.
- **Côté sociétal**, les jeunes assurés de moins de vingt-cinq ans ont droit, dans une perspective de prévention des accidents de la circulation, à un coaching personnalisé de conduite. Et pour qu'ils puissent, de temps à autre, faire la fête sans se mettre en danger ni mettre en danger autrui, deux retours en taxi leur sont remboursés par an.

## **Notre engagement RSE s'exerce aussi dans le quotidien de chacun**

L'Insee<sup>3</sup> estime que les Français consacrent en moyenne 4,8 % de leurs revenus dans la consommation énergétique de leur domicile<sup>4</sup>. Un pourcentage qui, hélas, devrait s'accroître en raison de la flambée des prix des matières premières. Les assureurs ont donc un rôle à jouer là-aussi pour accompagner leurs clients.

Dans cette perspective, les contrats d'assurance liés à l'habitation peuvent intégrer des garanties favorables à l'environnement, comme le fait par exemple l'Assurance Habitation Société Générale, en couvrant de façon adaptée les installations et dispositifs spécifiques indispensables à la production ou à la consommation d'énergies renouvelables : panneaux solaires, photovoltaïques, installations de géothermie, éoliennes, etc. D'autres garanties, comme l'hébergement en cas d'inhabitabilité, intégrées dans toutes les formules, contribuent à une meilleure protection pour tous.

Pour 44% des Français, la santé est la première préoccupation, devant le pouvoir d'achat, selon une enquête de l'institut CSA<sup>5</sup>. À nouveau, un assureur responsable se doit d'avoir la réponse la plus accessible possible. C'est pourquoi, pour souscrire à la Complémentaire Santé Société Générale, aucune information médicale sur l'assuré n'est demandée, car les cotisations du contrat ne sont en aucun cas fixées en fonction de l'état de santé du ou des bénéficiaires. De plus, la couverture est immédiate.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter votre Banquier Privé.

<sup>1</sup> Le Label « Positive Assurance » a été lancé en 2020 par l'Institut de l'économie positive de façon à offrir, à tous les acteurs du secteur de l'assurance, un instrument d'évaluation et de diagnostic de leurs solutions RSE. Pour en savoir plus : <https://www.institut-economiepositive.com/missions/>

<sup>2</sup> Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/382-millions-de-voitures-en-circulation-en-france>

<sup>3</sup> Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

<sup>4</sup> Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281149>

<sup>5</sup> CSA : Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - Source : <https://twitter.com/institutcsa/status/1343847968605163520>

Contrats d'assurance Auto de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en oeuvre par AWP France SAS, sous le nom commercial Mondial Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat

Contrats d'assurance Habitation de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en oeuvre par AWP France SAS, sous le nom commercial Mondial Assistance) et de Défense Pénale et Recours Suite à Accident d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

Contrats d'assurance Accidents de la Vie de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en oeuvre par AWP France SAS, sous le nom commercial Mondial Assistance), Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([orias.fr](http://www.orias.fr)). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat

La Complémentaire Santé Société Générale est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances – 086 380 730 RCS Nanterre – siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2. – Service relations clients : 42 boulevard Alexandre Martin – 45057 Orléans Cedex 1.

Généa Contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles, ...), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins. En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur. Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Pour une définition et description des risques plus complète, veuillez vous référer au prospectus du produit ou, le cas échéant, aux autres documents réglementaires (si applicable) avant toute décision d'investissement.

Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut être ni communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#).